

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 12 décembre 2023

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL
CANTON
DE TAVERNY

OBJET

Révision des loyers
et des charges de la
Résidence Eugène
Robin, à compter du
1 janvier 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS, Mila CANAS et Chantal HUET
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Maryse SERVAIS
Monsieur David POTREL
Monsieur Mouloud ANIBA

Secrétaire de séance : Madame SAID Maud- Assistante administrative du C.C.A.S.

Dans le cadre de la révision annuelle des loyers, celui-ci est recalculé tous les ans en prenant en compte l'indice de référence des loyers (IRL) publié chaque trimestre par l'INSEE.

Afin de procéder au calcul, l'IRL du 3^{ème} trimestre 2023 sera retenu et comparé avec l'indice du même trimestre de l'année précédente, soit le 3^{ème} trimestre 2022. Ainsi, celui-ci se calcule selon la méthode suivante :

$$\frac{\text{Loyer hors charges X IRL du 3^{ème} trimestre 2023}}{\text{IRL du 3^{ème} trimestre 2022}}$$

Pour les loyers de la résidence Eugène Robin, **346,51 €** correspond au loyer hors charges, **141,03** à l'indice du 3^{ème} trimestre 2023 et **136,27** à celui du 3^{ème} trimestre 2022.

Selon la méthode de calcul ci-dessus, le montant du loyer révisé à compter du 1^{er} janvier 2024 sera de **358,61 €** hors charges, soit une augmentation de **3,49 %** par rapport à l'année précédente.

Pour l'année 2024 il est décidé de constituer une provision sur les charges récupérables sur les bases identiques de celles de 2023.

Pour rappel, ces charges sont utiles à l'entretien des parties communes, aux réalisations des travaux de réparation et aux dépenses énergétiques.

Les redevances mensuelles préconisées pour l'année 2024 sont les suivantes :

	<u>Bâtiment Principal</u>	<u>Bâtiment Extérieur</u>
Loyer révisé	358,61 €	358,51 €
Charges	178,41 €	116,46 €
Total	537,02 €	474,97 €

Il est demandé aux membres de procéder au vote :

Votes pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Nota- Le Maire,
Présidente du
CCAS certifie
exécutoire
cette délibération
mise en ligne sur le
site de la ville le
29/12/2023

Que la convocation
du Conseil
d'administration du
CCAS a été faite le
07/12/2023

Et que le nombre
des membres en
exercice est de : **11**

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, approuve la révision des loyers et des charges à appliquer à l résidence Eugène Robin à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour extrait conforme, Beauchamp le 12 décembre 2023

Le Maire,
Présidente du CCAS,



Françoise NORDMANN



La secrétaire de séance,

Maud SAID

